

mier ministre suppléant peut-il assurer la Chambre que le gouvernement ne permettra pas que les habitants de la région soient incommodés par le bouleversement que causerait cette expérience étonnante et absurde?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): La déclaration a créé de l'inquiétude. Je doute fort que le président de la Commission ait cette autorité aux termes de la loi fédérale sur la capitale nationale.

LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Par ailleurs, le premier ministre suppléant estime-t-il également que le président de la Commission de la capitale nationale n'est pas habilité à déclarer que la résidence d'été du premier ministre et d'autres commodités attachées à la fonction de chef de gouvernement doivent être supprimées si le président de la Commission le juge utile?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Il ne m'appartient pas d'émettre une opinion juridique quant à la législation relative à la Commission de la capitale nationale, mais la loi énonce clairement que le rôle de la Commission est de donner des conseils au gouvernement en ce qui concerne les plans de développement de la région de la capitale nationale. La décision appartient au gouvernement et non à la Commission. La Commission possède certains pouvoirs auxiliaires pour exécuter certains travaux répondant à l'objectif principal.

LA PROPOSITION DE LIMOGÉAGE DU PRÉSIDENT

M. Donald MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre suppléant. Devant les instances exprimées au sujet du président de la Commission de la capitale nationale, qui s'est révélé incompetent dans ce qu'il a fait dans le passé au nom du gouvernement, et comme des membres du Parlement, des fonctionnaires municipaux et d'autres personnes ont formulé des plaintes vigoureuses, y compris l'affront humiliant que lui a servi hier le premier ministre suppléant, le gouvernement n'interviendra-t-il pas pour congédier immédiatement cet homme d'un emploi à temps partiel dont l'acquittement, à son dire même, exige beaucoup d'efforts?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est une question beaucoup trop difficile. Le préambule plutôt long contient de multiples allégations assez injustes à l'égard d'un fonctionnaire.

[M. Blair.]

M. Woolliams: Allez-vous le congédier, oui ou non?

L'hon. M. McIlraith: A mon avis, le Parlement ne saurait accepter qu'on tente d'obtenir une réponse à une question dont le préambule décrit un fonctionnaire de cette façon.

M. Woolliams: Pourquoi ne pas vous exprimer en termes plus diffus?

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Elle se fonde sur le fait que le premier ministre suppléant m'a accusé d'avoir fait sur un fonctionnaire des déclarations que, assez singulièrement, je peux appuyer par la déclaration faite hier par le premier ministre suppléant. Qu'il veuille bien se reporter à la page 6967 du *hansard*, alors que l'hon. Mitchell Sharp, premier ministre suppléant, déclarait ce qui suit:

Ils m'ont dit que le compte rendu des observations de M. Fullerton déformait complètement ses vues.

Comment le premier ministre suppléant d'aujourd'hui peut-il m'imputer une déclaration au sujet d'un fonctionnaire lorsque le premier ministre suppléant d'hier faisait la même déclaration?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Plus tard]

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE POUR ÉTUDIER LES PROJETS

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe que je voudrais poser au premier ministre suppléant, à propos de la capitale nationale. Compte tenu des altercations continuelles entre la ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale, au sujet de certaines compétences et de projets, le premier ministre suppléant encouragerait-il le gouvernement à songer à instituer un comité de la Chambre qui examinerait les projets de la capitale nationale?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, un des comités permanents est saisi de certaines questions à ce sujet, mais je prendrai certainement en considération la proposition du député.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE NON-PAIEMENT DES SALAIRES DES OUVRIERS DE LA HUSTLER PRODUCTS CORPORATION—LE RÉEMBAUCHAGE À LA BRETON VERSATREK

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'avais une ques-